

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON****Séance du 04 mars 2024****Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation : 27/02/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe, M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME MALAQUIIN Hélène), M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred, MME BONNET Céline (Procuration de MME BLANCO Caroline), M. CACERES Philippe (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile (Procuration de MME DUBOIS Océane), M. JOUANY Claude, MME LAGHZAoui Nawal, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 27/02/2024

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACERES Philippe), M. BAYLE Nicolas (Procuration à M. COSQUER Cyril), MME BLANCO Caroline (Procuration à MME BONNET Céline), M. COSQUER Cyril (Procuration de M. BAYLE Nicolas), MME DUBOIS Océane (Procuration à M. GOZE Emile), MME MALAQUIN Hélène (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), M. PAULIN Samuel.

Absents : M. ROYER Jacques

Secrétaire : MME VERGNES Brigitte.

N° DEL2024-06 : Subvention au CCAS pour l'année 2024.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition d'attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Puygouzon.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

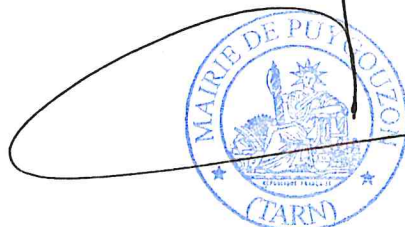
- **ATTRIBUE** au Centre Communal d'Action Sociale de Puygouzon une subvention d'un montant de 55 257.50 € sur le budget communal 2024,
- La dépense correspondante sera prélevée au chapitre, 65 article 657362 du budget 2024.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance


Brigitte VERGNES



Le Maire

Thierry DUFOUR